



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 38779

Texte de la question

M Jean-Pierre Michel attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de protéger les sites souterrains faisant l'objet d'inventaires. Ces inventaires qui se multiplient depuis plusieurs années ne prennent pas toujours en compte les aspects essentiels de préservation du patrimoine, qu'ils soient géologiques, paléontologiques, archéologiques ou faunistiques. Des cavités sont ainsi fréquemment livrées au vandalisme. Les inventaires favorisent en outre, ici et là, le développement d'un tourisme sauvage alors même qu'aucune mesure réglementaire ne protège ces sites spécifiques, particulièrement fragiles. Des rapports scientifiques préconisent le classement rapide des milieux souterrains les plus menacés. Malheureusement ces rapports sont restés lettre morte, à ce jour. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour sauvegarder cet ensemble du patrimoine national et soutenir les scientifiques et le mouvement associatif qui collaborent à la préservation des milieux souterrains.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38779

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1394